

DANIEL JEAN RICHARD

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE.

ABONNEMENTS

Un an 1^{1/2} Six moisSuisse . . . Fr. 6.— Fr. 3.—
Union postale » 12.— > 6.—

Les abonnements étrangers se paient d'avance

Paraisant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds

On s'abonne à tous les bureaux de poste

ANNONCES

suisses 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal



Bureau des Annonces : HAASENSTEIN & VOGLER, 51, rue Léopold Robert, LA CHAUX-DE-FONDS et succursales en Suisse et à l'étranger

L'organisation internationale de la prévoyance sociale

M. Paul Beauregard, député à la Chambre française et publiciste de renom, publie dans *Le Monde économique* l'article suivant dans lequel, débarrassant le problème de toute phraséologie politique ou sentimentale, il montre ce que peuvent les ententes internationales et à quelles exigences elles sont soumises.

Le titre de cet article fut celui de la Conférence que donna récemment M. Léon Bourgeois, à Gand, à l'occasion du Congrès de l'Association internationale contre le chômage et du Comité des assurances sociales.

* * *

Il est inutile d'insister sur l'intérêt évident que présentait une conférence sur un pareil sujet, faite par un homme jouissant de l'autorité que possède M. Léon Bourgeois. Il s'est, on peut le dire, spécialisé dans l'étude de ce genre de problèmes. Il y apporte une conviction et une confiance qui ne lui permettent de douter ni du but poursuivi, ni des moyens employés. Il est en même temps le théoricien, le moraliste qui ne se borne pas à nous engager au bien, qui en fait pour une partie de la nation un devoir, que dis-je, une stricte obligation à l'égard de l'autre. La Solidarité sociale n'implique pas, comme la Charité, le devoir moral d'aider son semblable, elle édicte une obligation des uns envers les autres, elle affirme un rapport de créanciers à débiteurs entre les membres d'une même Société. — Ainsi, ceux que l'on secourt, ceux à qui l'on attribue des priviléges, ne sont pas des malheureux auxquels on vient en aide et qui peuvent, en bonne logique, s'en montrer reconnaissants, ce sont des créanciers que l'on paye... toujours incomplètement et qui n'ont point à dire merci.

Ce qui est remarquable, c'est — au nom d'une pareille théorie — de faire appel à une entente internationale.

Certes, qu'en fait, une pareille entente soit désirable pour le succès de l'œuvre

entreprise, je ne songerai pas à le nier. Lorsque la loi, se substituant aux libres arrangements entre particuliers, vient imposer aux chefs d'industries des obligations plus ou moins lourdes, le contre-coup des charges ainsi édictées se fait nécessairement sentir sur l'industrie elle-même ; les conditions de sa prospérité, de son développement sont fatallement modifiées. Pour tout dire, d'un mot, son prix de revient est augmenté d'autant et par là-même, elle se trouve placée en état d'infériorité dans la concurrence internationale. Si l'on pouvait, par une entente, faire en sorte que toutes les nations édictassent, au même moment, les mêmes mesures, il y aurait évidemment des chances sérieuses de supprimer, ou tout au moins, d'atténuer sensiblement, l'inconvénient signalé. Il est clair, par exemple, que la plus grave objection contre une étroite réglementation de la durée de travail est précisément celle qui suscite la concurrence des autres nations. Alors que nombre d'industries, chez nous, ont pu réduire le temps de travail à dix heures, et même à neuf, d'autres se déclarent hors d'état d'agir de même, sous peine de perdre leur clientèle étrangère et de ne pouvoir plus lutter, sur notre marché intérieur même, contre leurs concurrents internationaux. Que faire à cela ? Rien évidemment tant que les nations ne s'entendent pas pour équilibrer les chances en acceptant toutes les mêmes charges.

On se souviendra que déjà, sur l'initiative de l'empereur allemand, une sorte de conférence eut lieu, où nous fûmes représentés par des hommes d'une compétence indéniable. Le résultat fut nul.

A coup sûr, ce n'est pas une raison pour ne pas renouveler l'effort et M. Léon Bourgeois peut très légitimement espérer réussir là où, jadis, d'autres échouèrent. Bien que personnellement je n'aie pas une grande confiance dans l'action de la loi (je l'ai vue, si souvent, se retourner précisément contre ceux qu'elle avait mission de protéger), je suivrais avec intérêt et sympathie des négociations qui tendraient à donner une orientation commune aux efforts sociaux des différents peuples. D'a-

bord, en consentant à bien choisir, et à limiter étroitement le champ d'action des lois, on trouverait d'utiles réformes à accomplir ; puis surtout, une préoccupation de justice et d'humanité ne saurait être inutile dans les relations entre les peuples. A chercher ensemble le bien, il semble qu'on devrait renoncer plus aisément aux haines et s'élever mieux à la conception des devoirs réciproques que la morale enseigne aux hommes.

Tout cela est fort bien. Mais comment demander aux nations ces manifestations d'amour mutuel au nom de la solidarité sociale, c'est-à-dire au nom d'une doctrine essentiellement nationaliste ? — N'est-il pas contradictoire de dire d'une part : Les membres d'une même nation ont les uns vis-à-vis des autres des devoirs parce qu'ils appartiennent à la même nation ; et d'autre part au nom de la même doctrine, les nations doivent s'entendre pour mieux assurer l'exécution de ces devoirs ? La solidarité sociale peut prétendre régler les rapports entre Français par exemple, mais non les rapports entre Français et Allemands, entre Anglais et Italiens, et moins encore peut-être prétendre établir un lien de droits et d'obligations entre les diverses nations.

A cela on nous dira : Mais que faites-vous du devoir moral ? Ne suffit-il pas à tracer aux nations leur ligne de conduite ? — Sans doute, mais il faudrait s'entendre. Vous n'avez inventé la doctrine de la solidarité sociale que pour vous débarrasser de celle du devoir moral, parce qu'il s'appelle couramment : « Charité » ; c'est ce qui a un relent de christianisme qui vous afflige. Si vous êtes contraint de revenir au devoir moral et à la charité, soit, mais alors renoncez à votre solidarité sociale, à vos créances et dettes sociales dont vous ne pouvez même pas faire le compte !... Toute cette quincaillerie politique fait piètre figure devant ce précepte si simple et si large : « Tout homme doit aimer ses semblables, et, s'il le peut, leur venir en aide ». Voilà qui suffit à tout, entre les nations comme entre les particuliers.

Protection ouvrière

A la conférence internationale et comme on s'y attendait, la limitation à dix heures par jour du travail des femmes et des jeunes ouvriers jusqu'à 16 ans n'a pas donné lieu à de sérieuses difficultés. Tous les Etats représentés à Berne en ont accepté le principe, sous réserve d'un certain nombre d'exceptions. La principale d'entre elles porte sur la faculté de remplacer la journée de dix heures par la semaine de 60 heures. Afin de pouvoir conserver le système anglais du congé complet du samedi après-midi, l'accord international autorisera les Etats qui le signeront à prolonger jusqu'à dix heures et demie la journée ordinaire, à condition que le samedi après-midi soit libre et que la semaine de travail ne dépasse pas 60 heures.

La Suisse aura d'autant plus de facilité à accepter une semblable disposition, que le projet de révision de la loi sur les fabriques qui va être discuté prévoit la journée de dix heures non seulement pour les femmes et les adolescents, mais même pour les ouvriers adultes. Le compromis adopté par la commission admet également l'exception de la journée de 10 heures et demie et de la semaine de 59 heures pour les fabriques qui voudront libérer complètement le samedi après-midi. Mais comme nous venons de le voir, cette exception, introduite seulement à titre temporaire et pour une période de 10 ans par la dernière édition du projet officiel suisse, est admise par la Conférence internationale à titre permanent. Sur ce point, comme sur d'autres encore, la Suisse restera donc en avance sur la législation de la plupart des autres pays.

La seconde question a été plus épineuse à résoudre. Il s'agit de l'âge maximum des jeunes ouvriers objets d'une protection spéciale et pour lesquels le travail de nuit doit être interdit comme pour les femmes. L'Association internationale pour la protection ouvrière aurait voulu porter cet âge à 18 ans dans tous les Etats. Mais cette revendication n'a pas pu être acceptée par la commission chargée de l'étudier. Les délégués allemands, se fondant sur les principes de leur législation nationale n'ont pas voulu dépasser l'âge de 16 ans.

Les délégués paraissent forts satisfaits des résultats acquis. « Sans doute, disent-ils, la Suisse, qui est à la tête du mouvement pour la protection ouvrière, aurait voulu davantage. Mais il convient de se rappeler la vive résistance qu'ont opposée plusieurs Etats moins avancés, pour se rendre compte qu'il était pour ainsi dire impossible d'obtenir davantage. C'est un grand résultat moral et économique pour la Suisse que de voir de nombreux Etats se mettre à son niveau. »

La démonstration est faite, une fois de plus, que notre pays peut servir de modèle à plus d'un autre, en ce qui concerne la législation ouvrière. La Suisse, pays aux industries d'exportation montre l'exemple; il serait toutefois prudent pour l'avenir de ses industries et de son commerce, de ne pas pousser à ses limites extrêmes, le désir de certains de nos socialistes et syndicalistes, de transformer notre pays en un foyer de culture de toutes les innovations.

Soyons progressistes, soit; mais regardons toujours ce qui se fait autour de nous.

Contre le chômage

« Samedi s'est réunie au château de Neuchâtel, la commission d'experts chargée, par le Département de l'industrie et de l'agriculture, d'examiner les propositions formulées dans le canton de Neuchâtel relativement à la lutte contre le chômage.

« M. le Dr Pettavel, conseiller d'Etat, qui présidait, a fait, au début de la séance, un très intéressant exposé de la question et passé en revue ce qui s'accomplit aujourd'hui en Suisse et à l'étranger pour parer aux effets du chômage involontaire.

« Une assez longue discussion s'est engagée ensuite sur les voies et moyens propres à donner, dans le canton, satisfaction aux intéressés, l'horlogerie, notre principale industrie, étant particulièrement exposée à des crises périodiques et répétées, pendant lesquelles de nombreux ouvriers sont privés de travail.

« On estime, d'une façon générale, que les patrons et les ouvriers devront participer, avec l'Etat et les communes, à la lutte contre le chômage et aux charges financières qui en resulteront, et que les obligations de chacun devront être fixées dans une loi à élaborer dans un délai rapproché. Les avis sont partagés quant au système à adopter : les uns pensent qu'une caisse cantonale de chômage, dans laquelle entreraient obligatoirement tous les ouvriers, rendrait les meilleurs services; d'autres préconisent le subventionnement à des caisses libres et appellent de leurs vœux une organisation comparable à celle qui fonctionnera prochainement dans toute l'étendue de la Confédération pour l'assurance maladie.

« Le Département de l'industrie et de l'agriculture, puis le Conseil d'Etat, poursuivront leurs études en s'inspirant des vœux exprimés par la commission et un projet définitif sera soumis aux délibérations du Grand Conseil. »

Tarifs américains

A la suite des représentations du département d'Etat, les Chefs du congrès des Etats-Unis ont adopté immédiatement une loi complétant le bill des tarifs et donnant la garantie que les produits étrangers seront exempts de toutes sanctions et droits maxima pendant quatre mois après l'adoption du bill. En attendant, le département d'Etat essaiera de négocier un nouveau traité.

A la suite de la conférence qui a eu lieu mercredi à Washington entre le président Wilson et les membres de la conférence des tarifs, il a été décidé que la diminution de 5% faite sur la taxe frappant les marchandises importées par les navires américains ne porterait pas atteinte aux intérêts des pays avec lesquels les Etats-Unis ont des traités qui interdisent les distinctions de ce genre.

Nouveau tarif douanier des Etats-Unis d'Amérique

En date du 9 de ce mois, le Sénat américain a adopté, par 44 contre 37 voix, le nouveau projet de tarif douanier.

En ce qui concerne les positions intéressantes plus particulièrement les industries du Jura, la concordance est presque entière entre les deux chambres, de sorte que les taux ci-après mentionnés peuvent être envisagés comme définitifs:

Mouvements de montres de poche, importés en boîtes ou détachés; boîtes de montres; fournitures d'horlogerie; chronomètres de poche ou de marine et leurs parties; « lever clock movements », ayant des pierres dans l'échappement et *ad valorem* horloges contenant de tels mouvements 30%

Pierres (jewels) propres à la fabrication horlogère 10%

Cadrans émaillés et plaques de cadrans, pour montres ou autres instruments . . . 30%

En ce qui concerne les indications à faire figurer sur les différentes parties de montres, nous reproduisons ici en original le texte du nouveau tarif:

« Provided, That all watch and clock dials, whether attached to movements or not, shall have indelibly painted, or printed thereon the name of the country of origin, and that all watch movements, and plates, lever clock movements with jewels in the escapement, whether imported assembled or knocked down for reassembling,

and cases of foreign manufacture, shall have the name of the manufacturer and country of manufacture cut, engraved, or die-sunk conspicuously and indelibly on the plate of the movement and the inside of the case, respectively, and the movements and plates shall also have marked thereon by one of the methods indicated the number of jewels and adjustments, said numbers to be expressed either in words or in Arabic numerals: and if the movement is not adjusted, the word «unadjusted» shall be marked thereon by one of the methods indicated; and none of the aforesaid articles shall be delivered tho !he importer unless marked in exact conformity tho this direction. »

En traduction :

« Les cadrans de montres et de pendules, fixés ou non aux mouvements, doivent porter peint ou imprimé, d'une façon indélébile, le nom du pays d'origine. Les mouvements de montres et les plaques, les « lever clock movements » ayant des pierres dans l'échappement, assemblés ou démontés pour être rassemblés, ainsi que les boîtes de fabrication étrangère, doivent mentionner gravés ou poinçonnés les noms du fabricant et du pays, où ils ont été fabriqués ; ceci d'une façon claire et indélébile, respectivement sur la platine du mouvement et à l'intérieur de la boîte ; les mouvements porteront également marqués de la sorte le nombre des rubis et des différents réglages, en lettres ou en chiffres arabes. Au cas, où il n'y a pas de réglage, le mouvement doit porter la mention «unadjusted». Aucun des articles précités ne sera délivré à l'importateur, s'il n'est marqué ainsi qu'il est prescrit ».

Touchant les « Time detectors », la Chambre les a assimilés aux mouvements de montres, c'est-à-dire soumis aux taux de 30%, tandis que le Sénat a adopté le droit réduit de 15%. Cette divergence, ainsi que de nombreuses autres, seront à régler par une commission spéciale, composée de membres des deux chambres, commission qui a commencé ses travaux le 10 septembre et estime pouvoir les terminer en quinze jours approximativement.

Bijouterie, avec ou sans pierres précieuses, évaluée à plus de 20 cents (fr. 1) par douzaines d'objets 60 %
Autres ouvrages non dénommés ailleurs, en platine, or ou argent, et objets plaqués d'or ou d'argent 50 %

Instruments de musique non dénommés. 35 %
Phonographes, grammophones, graphophones et articles similaires, y compris leurs pièces détachées 25 %

On présume que le nouveau tarif entrera en vigueur déjà à la fin de ce mois ou au commencement d'octobre.

Un nouveau mode d'action socialiste

On ne peut négliger la motion qui vient d'être votée à l'unanimité moins une voix, par le congrès coopératif qui se tenait à Reims cette semaine. Elle fut proposée et défendue par des membres de coopératives socialistes, au reste, sa teneur permettra de nous en rendre compte :

« Considérant qu'il y a un intérêt moral et social de premier ordre à ce que les coopérateurs soient au premier rang parmi les metteurs en œuvre des institutions de garantie qui se développent en France, comme dans tous les pays où s'accomplit la double évolution industrielle et démocratique qui caractérise la société moderne ;

« Qu'ainsi les coopérateurs, prenant en gestion l'épargne ouvrière et les contributions patronales y afférentes, acquièrent le moyen de concourir puissamment à la formation et au progrès des Sociétés d'habitations, ainsi qu'aux institutions municipales destinées à améliorer les conditions d'existence de la classe ouvrière ; et ce, tout en procurant aux assurés coopérateurs une appréciable bonification des allocations en cas de décès et des pensions d'invalidité ;

« Le Congrès charge le Conseil central de créer une Caisse de retraites ouvrières des coopérateurs de France. Cette caisse sera administrée par un comité de direction, dont la moitié des membres seront pris parmi les membres honoraires désignés par la Fédération nationale des coopératives de France. »

On voit toute l'importance que prendrait une pareille création, qui pourrait permettre aux coopérateurs disposant rapidement de capitaux considérables, d'imposer leurs théories de transformation sociale.

Le congrès des ligues sociales d'acheteurs

Du jeudi soir 25 septembre au dimanche matin 28, les Ligues sociales des Etats-Unis, de France, de Suisse, d'Allemagne d'Espagne, de Belgique, pour les énumérer dans leur ordre de naissance, se sont données, à Anvers, rendez-vous.

La Conférence est ouverte à tous les membres inscrits des L. S. A. moyennant un droit d'inscription de 5 francs.

Seuls les délégués réguliers des Ligues Nationales ou Sections de Ligues ont voix délibérative. Toutefois, les membres présents pourront être admis à prendre part aux discussions avec voix consultative.

Nous signalons que les membres de la Conférence pourront profiter de leur séjour pour visiter l'Exposition du Travail à domicile d'Anvers ainsi que l'Exposition Universelle de Gand.

Les membres de la L. S. A. de France régulièrement inscrits à la Conférence auront droit à une réduction de 50 % sur le prix du billet pour tout le parcours en chemin de fer sur le territoire français. Un permis leur sera délivré à cet effet par les soins du Comité d'organisation.

Pour les chemins de fer belges, il sera délivré des abonnements, qui donneront droit de circulation à travers toute la Belgique pendant une durée de cinq jours, aux prix très réduits de : 35 francs en première classe, 23 francs en seconde classe et 13 francs en troisième classe.

On peut se procurer ces abonnements à toute station des chemins de fer belges, sur demande verbale faite au moins une heure d'avance et sans autre formalité que la remise de la photographie de l'intéressé. Il suffit aux étrangers d'envoyer cette photographie à la première station d'entrée en indiquant la nature et la classe de l'abonnement, le jour et l'heure de leur passage pour que la carte soit tenue à leur disposition.

Mandats pour l'Italie

Vu les frais élevés de décompte qu'occasionne le paiement en or des soldes résultant de l'échange des mandats de poste avec l'Italie, le Conseil fédéral a, dans sa séance du 3 septembre dernier, autorisé l'administration des postes suisses à fixer, à partir du 1^{er} octobre 1913, et jusqu'à nouvel avis, le cours de versement des mandats de poste pour l'Italie à 100 fr. 30 pour 100 fr.

Que faut-il pour vivre ?

Le comité central de la fédération syndicale suisse a organisé une enquête, destinée à connaître les besoins ordinaires d'une famille ouvrière de trois à quatre personnes vivant en Suisse soit en ville, soit à la campagne.

De cette enquête, il résulte qu'il faut de 1800 à 2400 fr., dans les centres urbains, pour subsister modestement, et de 1200 à 1800 fr., à la campagne.

Le mouvement ouvrier

Samedi matin éclatait un conflit à la fabrique de cadans émail Edmond Loichot, à Biel. Les ouvriers quittèrent immédiatement le travail, parce que ce patron voulait introduire des femmes sur l'émaillage, prétextant que M. Raoul Jeanrichard, fabricant à Biel, en occupe une sur cette partie. Sur l'invite du président, le personnel réintégra l'atelier jusqu'à nouvel ordre. Le comité des ouvriers faiseurs de cadans décida le boycott de la fabrique Jeanrichard pour répondre à sa manière d'agir vis-à-vis de l'organisation ouvrière.

L'affaire est remise directement au bureau central de la F. O. I. H.

Catalogues de l'Exposition Nationale suisse à Berne 1914

Les catalogues destinés à orienter les visiteurs dans la foule des objets exposés constitueront en eux-mêmes, par leur arrangement pratique, un document intéressant. Il paraîtra en tout 5 catalogues. Catalogue A pour la division : Industries

agricoles et Extractives ; comprenant 9 groupes avec 15 subdivisions ; Catalogue B pour la première division : Arts et Métiers, Industries et Sciences techniques, comprenant 20 groupes : Catalogue C pour la 2^e division Arts et Métiers, et comprenant 12 groupes avec 10 subdivisions ; Catalogue D pour la division Commerce, voies de communications, sports, Industrie hôtelière, Economie politique et sociale, Art militaire, Sciences et Art, Relations avec l'Etranger, comprenant 16 groupes avec 11 subdivisions ; Catalogue E pour la division : Arts, comprenant 3 groupes avec 3 subdivisions. En tête de chaque groupe ou subdivision figurera une préface en allemand et en français rédigée par un expert en la matière. Cette préface donnera un rapide coup d'œil sur la situation générale en Suisse du groupe en question. L'inscription des noms des exposants aura lieu en règle générale dans la langue de leur pays ; cependant chaque exposant pourra, moyennant une modeste allocation, faire paraître son nom dans plusieurs langues. A la fin du catalogue se trouve la partie réservée aux annonces, dont l'arrangement clair donnera une image intéressante de l'ensemble de l'Industrie Suisse. La première page de couverture sera ornée d'un dessin original en 4 couleurs ce qui assure d'emblée aux catalogues un accueil favorable. Les demandes d'insertion dans le texte ainsi que dans la partie des annonces doivent être adressées à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, qui est chargée de l'exécution entière de ces catalogues.

Encore des prix rémunérateurs !!!

On écrit à la Chambre suisse de l'horlogerie :

Monsieur le Président,

Il arrive fréquemment que certains acheteurs de montres de l'étranger, pour assez avilir notre industrie horlogère nous disent qu'ils achètent à des prix incroyablement bon marché, comme vous pourrez le constater par la carte ci-jointe.

J'ai répondu à cette demande, en priant son auteur de me communiquer une facture, ce qu'il n'a naturellement pu faire et s'est contenté de me répondre qu'il était une maison respectable sur laquelle on pouvait prendre des renseignements.

Dans son pays, prétend-il, on vend les « montres ancre plates, belles boîtes acier bleu ou noir, à cuvette, à charnière, avec cadran métal argenté, bonne ancre pas à goupilles, à des prix que le carton ne puisse coûter plus de fr. 19.75 ».

Les fabricants d'horlogerie qui peuvent fournir de telles montres à ce prix, feront bien de s'annoncer au Bureau de la Chambre suisse de l'horlogerie, qui s'empressera sans doute, de leur communiquer le nom et l'adresse de cet acheteur !

Où allons nous et en quelles mains le commerce de l'horlogerie est-il tombé ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

Un fabricant d'horlogerie.

Liste des dessins et modèles

Dépôts.

N° 22954. 1^{er} septembre 1913, 9 h. p. — Ouvert. — 3 modèles. — Montre 24 heures et pièces détachées. — R. Vogt & C^o, Biel (Suisse).

N° 22956. 30 août 1913, 8 h. p. — Cacheté. — 1 modèle. — Etui pour fraises dentaires. — *Fabrique de Machines « Mikron » S. A.*, Madretsch (Suisse).

N° 22961. 1^{er} septembre 1913, 9 h. a. — Ouvert. — 3 modèles. — Encliquetage de roues de remontoir pour montres de toutes grandeurs et toutes hauteurs. — L.-U. Chopard, Sonvilier (Suisse).

N° 22977. 6 septembre 1913, 1 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Machine automatique à tailler à deux fraises. — Ad. Thum, Genève (Suisse).

N° 22992. 10 septembre 1913. 11 h. a. — Ouvert. — 1 modèle. — Bride pour ressort d'horlogerie. — *Francillon & C^o, Fabrique des Longines*, St-Imier (Suisse).

N° 22996. 10 septembre 1913, 8 h. p. — Cacheté. — 4 modèles. — Machines. — *Fabrique de Machines « Mikron » S. A.*, Madretsch (Suisse).

N° 23010. 11 septembre 1913, 8 h. p. — Ouvert. — 1 modèle. — Insignes, médailles, articles de bijouterie et d'orfèvrerie. — *Société l'Orchestre de St-Imier*, St-Imier, (Suisse). Mandataires : Holy frères, St-Imier.

N° 23017. 12 septembre 1913, 8 h. p. — Cacheté. — 72 modèles. — Boîtes de montres de formes décoratives. — *Didisheim-Goldschmidt fils & C^o, Fabrique Juvenia*, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

N° 23029. 13 septembre 1913, 8 h. p. — Ouvert. — 10 modèles. — Montres plates. — *Georges Meyer*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : F. Chopard, La Chaux-de-Fonds.

Prolongations.

N° 9934. 21 août 1903, 7 1/2 h. p. — (III^e période 1913/1918). — 1 modèle. — Calibre de montre.

— *Les fils de Michel Cartier*, Araches (Haute-Savoie, France). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds ; enregistrement du 13 septembre 1913.

N° 9949. 20 août 1903, 12 h. m. — (III^e période 1913/1918). — 1 modèle. — Fond avec lunette de boîte de montre décoré. — *Buffat & C^o*, La Chaux-de-Fonds (Suisse) ; enregistrement du 9 septembre 1913.

N° 10039. 22 septembre 1903, 5 1/4 h. p. — (III^e période 1913/1918). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *H. Williamson Ltd.*, Büren (Berne, Suisse). Mandataires : Naegeli & C^o, Berne ; enregistrement du 9 septembre 1913.

N° 11271. 23 septembre 1904, 6 3/4 h. p. — (III^e période 1914/1919). — 2 modèles. — Calibres de montres. — *Société Anonyme de la Fabrique d'Horlogerie Girard-Perregaux & C^o, successeur de Girard-Perregaux Fabrique « Ideal » successeur de Juan Hecht & J. Rossel fils, ancienne maison J.-F. Bautte & C^o*, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire : E. Imer-Schneider, Genève ; enregistrement du 13 septembre 1913.

N° 15579. 10 juillet 1908, 8 h. p. — (II^e période 1913/1918). — 10 modèles. — Fonds et lunettes décorés pour boîtes de montres. — *Buffat & C^o*, La Chaux-de-Fonds (Suisse) ; enregistrement du 9 septembre 1913.

N° 15721. 21 août 1908, 8 h. p. — (II^e période 1913/1918). — 2 modèles. — Mouvements de montres. — *Charles Hahn & C^o*, Le Landeron (Suisse) ; enregistrement du 5 septembre 1913.

N° 15726. 22 août 1908, 6 1/4 h. p. — (II^e période 1913/1918). — 3 modèles. — Calibres de montres et mécanisme de remontoir et de mise à l'heure avec pièces détachées dudit mécanisme. — *Tavannes Watch C^o*, Tavannes (Suisse). Mandataire : A. Mathey-Doret, La Chaux-de-Fonds ; enregistrement du 13 septembre 1913.

N° 15728. 22 août 1908, 8 h. p. — (II^e période 1913/1918). — 1 modèle. — Coude-rallonge pour machines parlantes. — *Hermann Thorens*, Ste-Croix (Suisse) ; enregistrement du 11 septembre 1913.

N° 15780. 3 septembre 1908, 10 h. a. — (II^e période 1913/1918). — 1 dessin. — Boîtes de montres et bijouterie. — *Huguenin frères & C^o*, Le Locle (Suisse) ; enregistrement du 6 septembre 1913.

N° 16110. 24 novembre 1908, 8 h. p. — (II^e période 1913/1918). — 275 modèles. — Fonds de boîtes de montres décorés, articles de bijouterie et médailles. — *Huguenin frères & C^o*, Le Locle (Suisse) ; enregistrement du 6 septembre 1913.

Radiations.

N° 15556. 1^{er} juillet 1908. — 2 modèles. — Montres.

N° 15573. 8 juillet 1908. — 2 modèles. — Montres sans aiguilles et raquettes.

N° 15574. 8 juillet 1908. — 1 modèle. — Cabinet de pendulette.

N° 15589. 14 juillet 1908. — 2 modèles. — Calibres de montres, mise à l'heure négative.

Lithographie - Imprimerie - Papeterie

Haefeli & Co, Chaux-de-Fonds
Rue Sébastien Ritter, 14 et 16

Constamment toutes les Nouveautés en

FOURNITURES DE BUREAU

Cote de l'argent

du 26 Septembre 1913

Argent fin en grenailles . . . fr. 112.— le kilo
Argent fin laminé fr. 2.— par kilo de plus.

Change sur Paris fr. 100.46 1/4

BANQUE POPULAIRE SUISSE

(Schweizerische Volksbank)

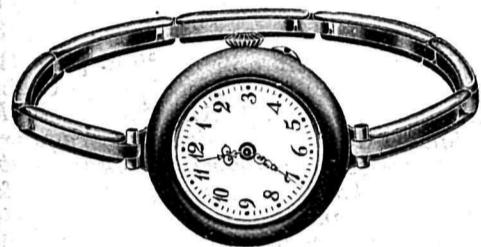
Capital et Réserves Fr. 76 Millions

Sièges : à Altstetten, Bâle, Berne, Delémont, Fribourg, St-Gall, Genève, St-Imier, Lausanne, Montreux, Moutier, Porrentruy, Saignelégier, Tavannes, Thalwil, Tramelan, Uster, Wetzikon, Winterthur, Zurich.

Réception de Dépôts en Compte Courant, contre Obligation sur Carnet d'Epargne. — Avances sous forme de Crédits en Compte courant ou Prêts contre garantie de titres, hypothèque, nantissement de marchandises ou cautionnement. — Escompte et encasement de billets, titres remboursables et coupons. — Emission de chèques et lettres de crédit. — Achat et Vente de titres de placement, devises et monnaies étrangères. Exécution d'ordres et de bourse. — Garde et gestion de fonds publics. — Location de coffres-forts. — Achat et vente de matières précieuses.

(H 5171 Y) 1303

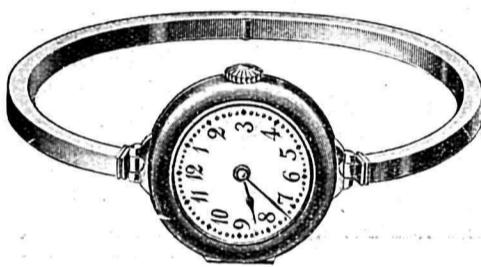
Bracelets extensibles, en or, argent et niel



or 8 et 9 kts, poids dep. 2,80 gr.
or 14 karats, » » 3,20 »
or 18 » » 3,50 »

Prix
très avantageux.
Grands stocks.

Dernière création: Bracelets rigides-extensibles



Ce bracelet se porte à volonté rigide, se conformant au bras, ou librement, sans que la montre se déplace d'un côté ou de l'autre.

Ressorts absolument invisibles. Bracelet le plus résistant. Patented.

HOFFMANN & BRENNER

Göthestrasse, 37

2165

Pforzheim

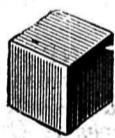
Schürch & Bohnenblust

NEUCHATEL

H 27 N

Dépositaires des

ACIERS BÖHLER *



Qualités : Rapide à grande vitesse.

Spécial très dur. Diamant au Tungstène.

Extra mi-dur, pour fraises.

Extra-tenace dur, pour matrices, poinçons.

Franz Mayr N° 3, pour arbres, laminoirs.

Panthère, pour étampes.

Grand stock disponible.

Pièces forgées. Prix de fabrique.



Pivotage d'échappements ancre sur jauges
Décolletage d'axe de balancier et de tiges d'ancre

LOUIS THIÉBAUD

Bienne

Atelier spécial pour pivotage de portes-échappements
en tous genres

1423

Prix avantageux.

Prix avantageux.

BOITES DE MONTRES PLAQUÉ OR AMÉRICAINES

REPRÉSENTANT : ALBERT LECOULTRE TÉLÉPHONE 979
RUE NEUVE, 8
LA CHAUX-DE-FONDS

HERMANN FATTON BIENNE

Organes de transmission

Acier comprimé pour arbres
Courroies en tous genres
Paliers de tous systèmes
Poulies « Standard »
Bagues d'arrêt
Manchons
Graisseurs

Demander prix-courant illustré

Bracelets or et mouvements seuls

H 257 U 9 lignes, cylindre et ancre 1519

CHARLES PERRENOUD, BIENNE

VÉRITABLE — VERO — ECHT — VERDADERO

MANUFACTURE D'HORLOGERIE

par procédés mécaniques absolument interchangeables. — Usine électrique.

Montres anti-magnétiques réglées et repassées

H 20055 C

Grandeur 16 à 21 lignes

2130

ROSSKOPF & Co (S. A.)

La Chaux-de-Fonds (Suisse) Rue du Parc 2.

NOUVEAUTÉ :

Calibre extra plat 19"

Patent + 35124

Seconde au centre

Brevet + 26140



Montres-Réveil

ancre et cyl., double barillet

Chronographes-compteurs

et Tachymètres

ancre, levées visibles.

Montres-Bracelets pour Dames et Hommes

Prix et qualité sans concurrence

FABRIQUE D'ÉBAUCHES DE SONCEBOZ

Société Anonyme — Directeur: F.-E. PFISTER

HORLOGERIE

Maison fondée en 1849

ELECTRICITÉ

Etude et entreprise de Calibres spéciaux

Ebauches et finissages 10 à 36 lignes

Tous genres clefs et remontoirs

— Spécialité extra-plates et plates soignées —

La fabrique ne termine pas la montre

TÉLÉPHONE 1955

H 5101 J

TÉLÉPHONE



Elle est à la hauteur
des goûts modernes!

Les Boîtes d'acier
filets or brevetées ainsi
que les genres variés,
qualité soignée se fabri-
quent chez

II 255 C 1540

Les Fils de
J. Breguet - Bréting
à Biennne

Verres — Emaux — Cristaux colorés
APPERT FRÈRES

34, Rue des Chasses, CLICHY (Seine, France)

● Emaux blancs et Couleurs ●
pour applications sur cadans.
Recommandés: Emaux blancs; ivoire, etc.

Tarif franco sur demande.

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des comptes-courants débiteurs et créditeurs.

Elle fait des prêts sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des bons de dépôt à 1, 2, et 3 ans, au taux de 4 1/2% l'an. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme; ils portent intérêt dès le jour du versement.

Elle reçoit les dépôts sur livrets d'épargne à 4% l'an jusqu'à Fr. 5000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la gérance de fortunes et soigne l'achat, la vente et la garde de titres à des conditions très modérées.

Elle délivre des chèques et lettres de crédit sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les monnaies et billets de banque étrangers.

Elle fait le commerce des matières d'or, d'argent et de platine.

Or fin pour dorure.

II 20039 C 1583

9 3/4" ancre

l'épine et savonnette

H. Gasser & Cie, Biennne

(H 415 U)

1380

Taillerie de Diamants **FUCHS & MONNEY (S. A.)**

Biennne (Suisse)

Téléphone 245. — Adresse télégraphique: Diamants, Biennne
H 220 U. — Maison fondée en 1881 1512

Brillants en tous genres

Spécialité pour Décor de Boîtes de Montres

"UNIVERSO" S. A.

Société générale
des Fabriques d'Aiguilles de Montres
SIÈGE SOCIAL:
LA CHAUX-DE-FONDS - Rue Numa-Droz 83



Fabrique de Montres

18 lig., 8 jours

acier, métal, argent, or
pour tous pays

II 20038 C
Véritables Montres 8 Jours Giorni Days Tage Dials

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
Ne traite qu'avec Grossistes

F. Aubry-Schaltenbrand

Léopold Robert, 90, LA CHAUX-DE-FONDS

Fabrique de pierres fines pour l'horlogerie

Rubis, Saphirs et Grenats. Soigné et bon courant

Steffen & Stouder
COURTEDOUX

2345

Existe dans vos BOÎTES DE MONTRES „PLAQUÉ OR“

LES MARQUES:

GENEVA
WATCH CASE
Co

G R M
GENÈVE

COINT
les plus ÉLÉGANTES
les plus AVANTAGEUSES



MANUFACTURE GENEVOISE
DE BOÎTES DE MONTRES GENÈVE

Ed. Scalabrino-Grandjean

Le Locle, Chapelle 5 (Suisse)

1695

Montres or pour Dames

Ancre et Cylindre

10 1/2 lig. Lépines et Sav, à 2de

Montres Bracelets

Dernière création
en boîtes et décors
or, argent, acier et plaqué

Calibre spécial

II 1/2 Ancre, 17 Rubis

GRANDE VARIÉTÉ
D'ULTRA-PLATES

avec cercles d'agrandissements

Marques déposées:
SCALA - KIVA - ALBA



ACIÉRIES POLDIHÜTTE

STOCK CONSIDÉRABLE D'ACIERS SPÉCIALEMENT DESTINÉS A L'HORLOGERIE

GENÈVE
RUE DES TERREAUX
DU TEMPLE Nos 3-7

EMPLOYÉ 2366 DE FABRICATION

connaissant à fond les langues française et allemande, bien au courant de la fabrication d'horlogerie et de tous les travaux de bureau, cherche place stable. Entrée immédiatement. Certificats de premières maisons à disposition.

Offr. s. chiffre H 15693 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Une jeune demoiselle

connaissant la dactylographie, ainsi que bien l'allemand et le français, trouverait place dans commerce au Tessin. Gage frs. 100 à frs. 125 par mois.

S'adresser Swiss Jewel Co., S. A. Locarno. 2365

Pour Lyon

On cherche bon ouvrier horloger - rhabilleur très capable, connaissant pas faiblement le réglage. 8 à 10 fr. par jour.

Ecrire sous T 4413 X à Haasenstein & Vogler, Genève.

Représentation

d'horlogerie soignée et compliquée pour places principales de Bavière cherchée par commerçant sérieux, connaissant la branche et la clientèle.

Offr. s. chiffres M.D. 3733 à Rudolf Mosse, Munich. 2349

Monsieur disposant d'un certain capital et ayant l'habitude des voyages demande à entrer comme

Associé

dans une affaire marchant bien.

Ecrire s. chiffres H 22895 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.

Maison d'exportation cherche

Fabricant de montres à répétition, 9 et 14 carats, aussi en plaqué or, 5 et 10 ans garanties.

Offr. s. chiffres Dc 3498 G à Haasenstein & Vogler, St-Gall.

TABOURETS en bois (vis en fer.)

Fourn. Alfred Schray, 2355 succ. de C. Heitz, Bâle.

Jeune employé de bureau de la Suisse allemande ayant déjà fait un stage dans la Suisse romande cherche place pour se perfectionner dans la langue.

S'adresser à M. le pasteur Ch. Lüthi, Progrès 36, La Chaux-de-Fonds.

Fabrique de Pitons Breguet

William Reymond,

Auberson pr. Ste-Croix

Plaques à coulisses de toutes formes et de toutes épaisseurs. Fournitures de contre-pivots, plaques rondes, 8 sertis ou pas. Découpage sur tous modèles. Anglage et adoucissement acier pitons et T en acier et nickel.

HORLOGER

visiteur terminer, expérimenté et connaissant bien le jouage sav. or soignée, désire se placer pour époque à convenir; éventuellement pour conduire pos. cad. mise en boîte et terminage complet.

Adresser offres sous chiffres H 15684 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2353

Horloger - Technicien

Etudes supérieures dans école d'horlogerie, 16 années de pratique comme technicien, dans fabrique d'ébauches et de montres,

cherche place pour époque à convenir. Certific. et références à dispositif.

Adresser offres s. chiffres H 1691 U à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 2340

On demande à acheter

Grossiste Allemand ayant spécialité de boîtes, désire entrer en relations avec fabricant pouvant fournir régulièrement le mouvement 10 1/2" cylindre cal. à ponts et vue, cadrans fondants 60 points or, mouvements prêts à emboîter. L'on sortirait grandes séries régulières. Affaire très pressante.

Faire offres sous chiffres H 22810 G à l'agence Haasenstein & Vogler, Zurich.

Jeune allemand, avec bonnes connaissances dans les langues française et anglaise, cherche de suite

PLACE
dans le bureau d'une fabrique d'horlogerie ou banque. Prétentions modestes, évent. comme volontaire. S'ad. s. chiffre H 15671 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2339

S. Stern Fils, Anvers

65, Longue rue d'Herenthal achète au **comptant**

montres or, argent et nickel.

Mouvements ancre

prêts à mettre en boîtes, 8, 9, 9 3/4, 10, 10 1/2 et 11 lig. Calibres réservés.

S'adr. Comptoir Louis Cattin, Tourelles, 45, La Chaux-de-Fonds. 2255

Commis - Volontaire

connaissant la comptabilité, la correspondance allemande et quelque notion française cherche place dans maison d'horlogerie. Premières références à disposition.

Prière de faire offres sous chiffres H 15682 C à Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds. 2351

Spécialité ROSKOPF soignées

C. Meyer-Grabé

LA CHAUX-DE-FONDS

Seul propriétaire

de la marque

W. ROSSKOPF & Cie



MARQUES DE FABRIQUE & MODELES ETC!
CLICHÉS-ESTAMPES-CACHETS
POINÇONS! FORCE
EN GARANTIE 24 HEURES MOTRICE
ECHOPARD TELEPHONE 671
CHAUX-DE-FONDS Leon Rob. 26

MARQUES DE FABRIQUE & MODELES ETC!

CLICHÉS-ESTAMPES-CACHETS

POINÇONS! FORCE

EN GARANTIE 24 HEURES MOTRICE

ECHOPARD TELEPHONE 671

CHAUX-DE-FONDS Leon Rob. 26

2355

Horloger - Technicien

Etudes supérieures dans école d'horlogerie, 16 années de pratique comme technicien, dans fabrique d'ébauches et de montres,

cherche place pour époque à convenir. Certific. et références à dispositif.

Adresser offres s. chiffres H 1691 U à Haasenstein & Vogler, St-Imier. 2340

Balanciers à vendre

3 balanciers neufs, vis de

75 m/m sur socle en fonte.

Eug. Pointet, Yverdon. 2361

Pivotages

Fabrique d'horlogerie cherche pivotages de moyennes bien organisés pour calibres à la meule: en grandes et petites pièces. Offres si possible avec échantillon et prix, case postale 20674, La Chaux-de-Fonds. II 22892 B 2362

2367

A la même adresse on en-

gagerait aussi un

chef d'ébauches

expérimenté. Discréption as-

surée.

Adresser sous H 22930 C

à Haasenstein & Vogler,

La Chaux-de-Fonds.

2368

Horlogerie en gros

N. V. En Gros-en Commissiehandel

Vh. B. Pfältzer

Amsterdam

s'intéresse pour les genres

courants.

1910

CHINE

Mrs Carlowitz & Cie, Hambur

/Ch na

Hope Bros & Co, Ltd Shanghaï,

print les intéressés de faire toutes

leurs offres avec échantillons à

Mr Ernest Tolck,

Léop. Rob. 78, La Chaux-de-Fonds.

Aucune offre directe ne sera prise

en considération.

1835

Importante fabrique d'hor-

logerie demande

chef de fabrication

connaissant un peu l'hor-

logerie pour aider au ma-

gasin.

H 4413 Z 2359

Beyer, horloger, Zurich I.

2255

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

2338

Nouvelle Fabrique
de Fournitures d'horlogerie
BUSER, GERBER & HEGI
Oberdorf

Spécialité en : Vis, Pig. coulant, Roues d'angles, Tiges de remontoirs, Piliers, Pieds, Goupilles, Canons, Chaussées, etc.
Prix avantageux. — Travail soigné.
Prompte livraison.

2289

Quinquets électriques

modernes et avantageux, bras mobiles en tous sens.

Réflecteurs carton ou aluminium.

S'adresser à la **Fabrique d'ébauches de Sonceboz, branche électricité.** 2302

Maisons de gros

sont recherchées par fabrique de montres de première qualité de 8" à 20", pour la vente de ses produits en Italie, en Belgique et en Autriche.

Adresser les offres sous chiffres **H 22803 C** à **Haasenstein & Vogler, La Chaux-de-Fonds.** 2342

TIMBRES en CAOUTCHOUC

Numéroteurs, Dateurs, Cachets à cire

Timbres fantaisie et de poche. Lettres et chiffres caoutchouc

TAMPONS ENCRÉS DURABLES. ENCRE A TAMON

H 38252 C Cassettes et porte-timbres 1662

Plaques émaillées en tous genres

C. Robert - Tissot

Rue du Parc 41, Place de l'Ouest

POINÇONS et MATRICES

On offre à vendre un lot de poinçons et matrices, provenant d'un atelier de décoration. 2350

Pour visiter s'adresser à l'Etude H 32475 C

Jules-F. Jacot, notaire, Le Locle

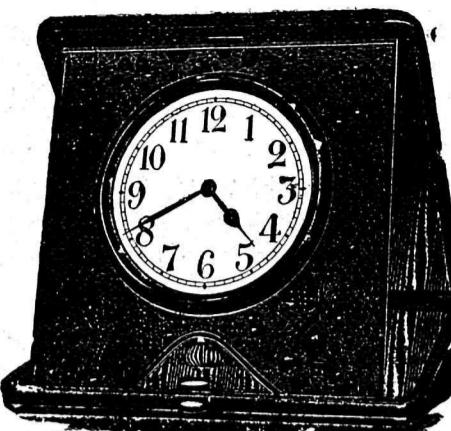
Fabrique d'horlogerie compliquée
Walter Meylan, 4, Jacob Brandt, Chaux-de-Fonds

Répétitions à quarts et minutes syst. à tirages et pousoirs silencieux. - Chronographes, carillons, quantièmes, automates. - Nouveautés : Répétitions quarts et minutes 17 lig. extra plates. 1395 «Concerto» déposé. Téléphone 713. Rhabillages. H 20018 C

Industriels! A vendre à bon marché

vaste bâtiment avec grands dégagements, situés aux abords directs d'une gare et convenant très bien pour n'importe quel établissement industriel. Occasion favorable pour la construction d'une voie de raccordement. 2331

Adresser offres sous N 6253 Q à Haasenstein & Vogler, Bâle.



Fabrique d'Horlogerie soignée

Gindrat-Delachaux & Cie

132, rue du Parc

LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

FABRIQUE HUITAINE

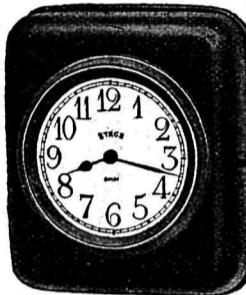
Marques : HUITAINE, RAMA, OBSERVATOR, OCTO

Spécialité : H 20076 C 1468

MONTRES 8 JOURS

ancre en tous genres, toutes grandeurs, simples et compliquées, avec quantième, répétition, réveil.

Montres pour Automobiles



Montre Portefeuille ou Poche

dite Montre de voyage

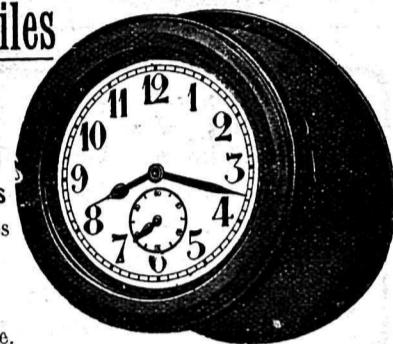
Montre Presse - lettres

BOULES CRISTAL. - PENDULETTES

Mouvements ronds et rectangulaires
à remontoir ou à clé

Catalogue illustré
franco sur demande.

Dessins au 1/4 de grandeur naturelle.



On demande à acheter d'occasion un

Balancier à friction

en très bon état avec une vis de 100 à 120 m/m.

S'adresser à la fabrique **AUREA, S. A.**
Parc 150. H 22843 C 2352

A REMETTRE

de suite ou pour époque à convenir une bonne fabrication d'horlogerie en petites pièces anciennes.

Atelier pour 40 ouvriers, 2 bureaux, chauffage central, force et lumière électriques. Le vendeur serait éventuellement preneur de tout ou partie de la production. Belle occasion pour jeune fabricant énergique.

Offres s. chiffres **H 1557 U** à **Haasenstein & Vogler, Bâle.** 2300

Leçons écrites de compt. améric. Succès garanti. Prosp. gratis.

H. Frisch, expert comptable, Zurich F. 21. H 5717 Z 1310

E.D. Elias

HORLOGERIE EN GROS

EXPORTATION

12, Oude Turfmarkt

AMSTERDAM

HOLLANDE

H 20019 C 1443

Pignons

Spécialité avec roues arrondies et dorées d'avance

Jeux complets pivotés, Echappements compris.

Tous genres. — Toutes qualités.

Rodé-Stucky

Genève 2194

80, Rue St-Jean, 80

S. GOLDENBERG

Safé Deposit, Chancery Lane, London E. C. 1385

achète au comptant

tout lot de montres or, argent, métal et acier. H 852 Lo

Nouvelle récolte

Les agendas de bureau 1914 sont arrivés.

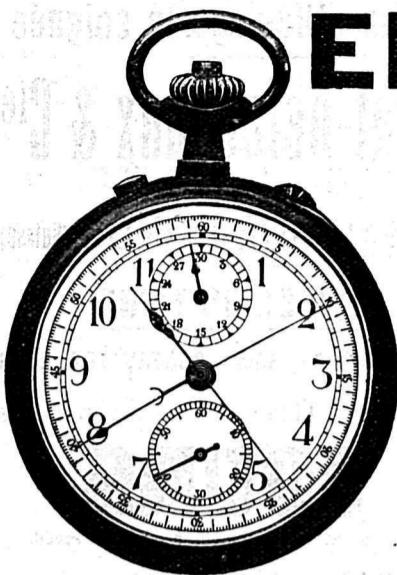
Les classeurs Fédéral, les nouveaux classeurs Columbus & Lyra ainsi que le classeur Universel sans trous, sont également en vente et peuvent être soumis par

„La Poche“
Mareel GRUMBACH
Bienne. 2328

L. Marcus & C°
16a. Bevis Marks,
Londres E. C. 1990

sont acheteurs de toutes sortes de montres bon marché en métal, argent et or, pour le marché anglais et colonial.

Leçons écrites de compt. améric. Succès garanti. Prosp. gratis.



ED. HEUER & CO, BIENNE

Spécialités:

CHRONOGRAPHES et RATTRAPANTES

marche et fonctionnement irréprochables garantis

BRACELETS-MONTRES ancre

or, argent, formes classique et fantaisie

MONTRES ANCRE

19 lignes plates, élégantes, précises, bon marché

H 1982 U 1427

ISELY-GIRARD & FILS

FABRICATION D'HORLOGERIE

extra-plate, ancre soigné, 8 lig. 15/12, 9 et 10 lig. 17/12,
H 20050 C 17 et 18 lig. de 12/12 à 16/12 1956

Rue du Doubs, 61 Téléphone 15-70
La Chaux-de-Fonds

Radiumissages Prima

de cadans émail, métal et aiguilles. — Exécution durable et soignée

HEURES RADIUM

Brevet
déposé

John DUNAND, fabricant de cadans, Morat

H 3548 F Maison fondée en 1865 2105

Concessionnaire depuis 4 ans de MM. Junghans & Co. Schramberg (Allemagne).

Fabrique d'horlogerie „La Champagne“
Louis Müller & Cie, Biel (Suisse)

Montres de dames, ancre et cylindre

Grandeurs
9 et 10 1/2 lig.
Bonne qualité

Bel assortiment
de Bracelets

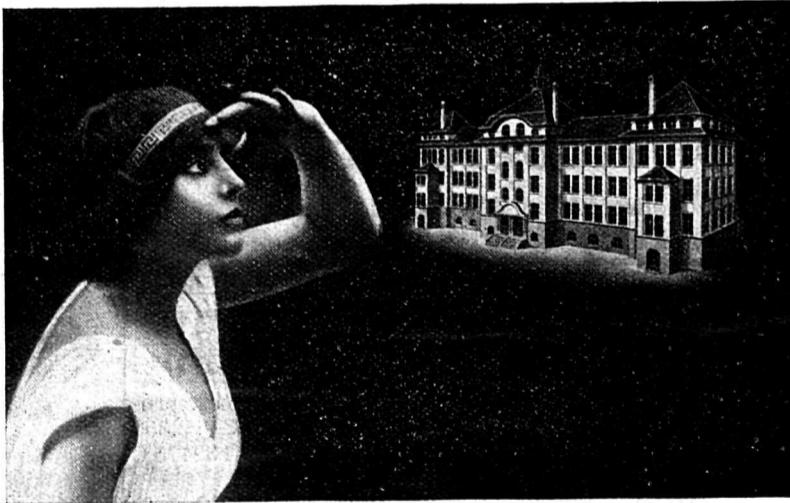
2220

Fabrique de Boîtes métal et acier

en tous genres

Spécialités : Boîtes nacre, boîtes à vis

Grande production



L'Industrielle

Maison fondée en 1878

Société anonyme

* Manufactures de Cartonnages *

en tous genres, pour toute industrie et pour tous pays

La plus importante
des fabriques de

Cartonnages pour l'Horlogerie

Procédés de fabrication patentés. — Machines et outillage de la dernière perfection.

Exécution prompte et soignée de tous les cartons, étuis, etc.,
se rapportant à cette industrie, à des prix défiant toute concurrence.

Spécialité de cartons avec intérieur molleton-veloutine extra.

La section des cartonnages pour l'Horlogerie occupe à elle
seule plus de 200 ouvriers et ouvrières.

Stock continu d'environ 500,000 cartons genres courants.

H 3399 F Directeur général: H. Schmidlin. 2065

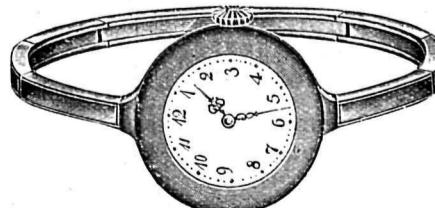
Pour adresse: L'Industrielle, à Fribourg.

Gerber Frères

Delémont

1985

MERCEDES



FABRIQUE DE BIJOUTERIE

Wilhelm Becker

PFORZHEIM

BRACELETS platine, or, argent, niel

acier et métal doré.

Extensibles, Milanais, Fox-Tail,

Ciseaux. H6665a 14582

Représenté par Téléphone 16.02

ERNEST MEYER

Collège 23, La Chaux-de-Fonds

Le bracelet le plus solide, le plus élégant et le plus extensible